

A D S
Société par actions simplifiée au capital de 96 000 euros
Siège social : 4 rue André Citroën, 63118 CEBAZAT
521 685 131 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUILLET 2024

Le 30 juillet 2024, à 11 heures
Au siège social

La société **CHRYSLIDE**, société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros, dont le siège social est situé 4 rue André Citroën – 63118 CEBAZAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 930 570 908, représentée par M. Nicolas STRIFFLING agissant en qualité de Président.

Associée unique de la société A D S,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du nouveau Président en fonction,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission du Président en fonction, Monsieur Grégory TROILO, prend acte de sa démission de son mandat de Président à compter de ce jour, et nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée à compter de ce jour :

- **Monsieur Nicolas STRIFFLING**,
Né le 17 janvier 1978 à RIOM (63200),
De nationalité Française,
Demeurant 6 Impasse du Liaboux à ROYAT (63130),

Monsieur Nicolas STRIFFLING accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide de fixer la rémunération mensuelle de Monsieur Nicolas STRIFFLING, au titre de ses fonctions de Président de la Société, à la somme de 2.500 euros bruts par mois, à compter du mois de juillet 2024, et ce jusqu'à décision contraire.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal ainsi que le nouveau Président.

Pour la société CHRYSLIDE
M. Nicolas STRIFFLING
